



Randonnées  
en Neste Barousse

FORÊT DE MAYROU



DURÉE  
2h00mn



DÉNIVELÉ  
240m



DISTANCE  
6,4km



DIFFICULTÉ  
Moyen

# Forêt de Mayrou

## DESCRIPTION DE LA RANDO

**Village de départ :** Siradan (65370) Cimetière

**Coordonnées GPS :** 42°57'58.6"N 0°37'19.8"E

(1) Redescendre jusqu'à la route, la suivre à droite sur 70 m et dans le virage, emprunter à droite le chemin carrossable. Le suivre vers le sud. Au premier embranchement rencontré, aller à droite et parvenir à un nouvel embranchement en V.  
> en montant à droite, on peut raccourcir l'itinéraire en allant directement au point 5 sans passer par le village de Saléchan.

(2) Prendre à gauche et poursuivre dans le bois en suivant bien le balisage. Le chemin longe de belles prairies, puis des hangars agricoles et débouche sur un chemin herbeux. Le suivre à droite, il se prolonge en route.

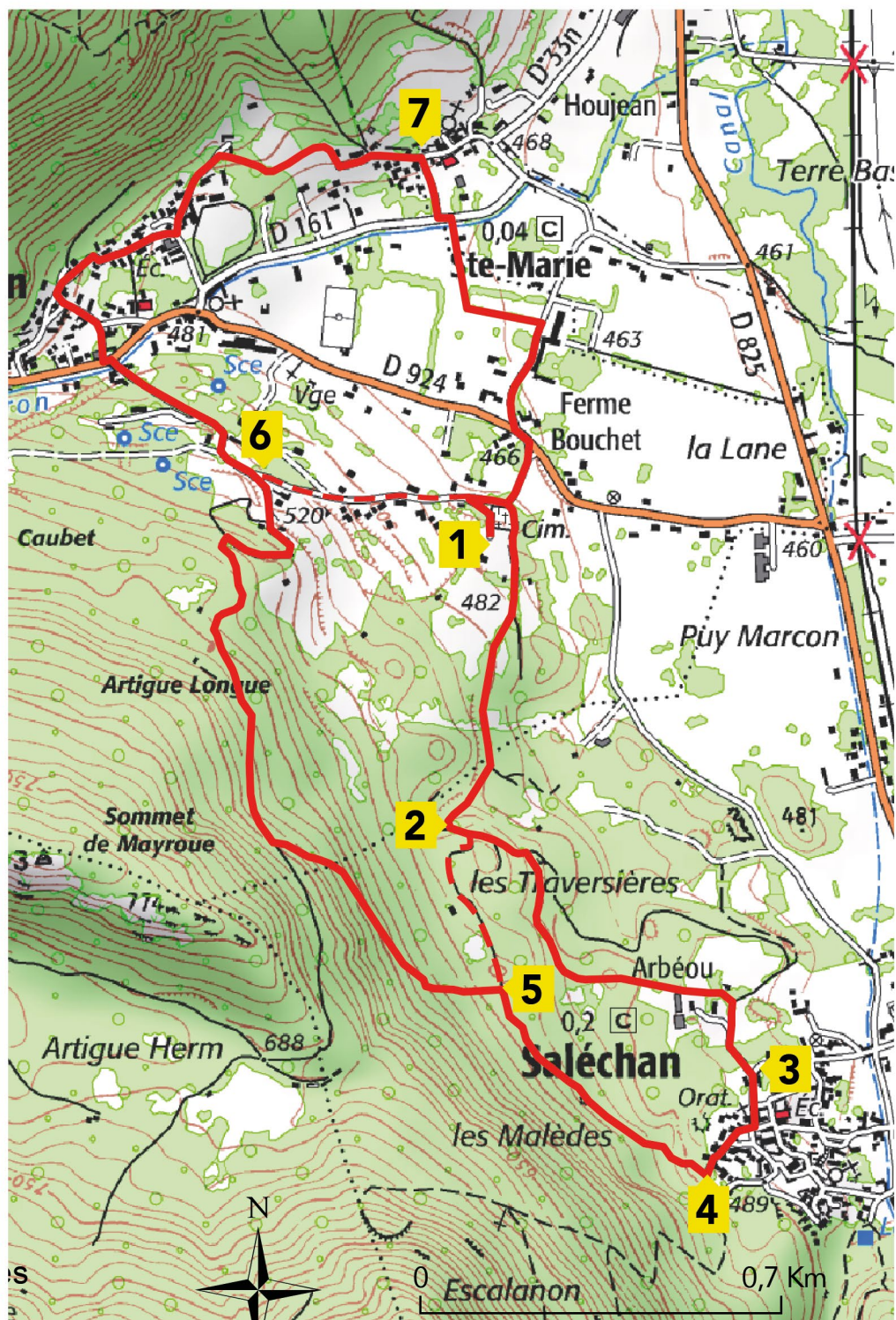
(3) A l'entrée du village, suivre la rue à droite, continuer en face, puis prendre à droite le Camin de Goutaou. Longer le lavoir et poursuivre sur 30 m.

(4) Quitter la route pour prendre le chemin à droite. Il monte dans les bois en direction du nord et parvient, à l'extrémité d'un replat, à un embranchement.  
> en prenant à droite, possibilité de raccourcir l'itinéraire en redescendant directement au point 2.

(5) Prendre à gauche et entamer une montée soutenue. Déboucher plus haut sur un chemin : le suivre à droite et descendre longuement dans les bois jusqu'à une petite route.  
> pour rejoindre directement le parking du cimetière, la suivre à droite.

(6) Aller à gauche et descendre jusqu'à la départementale. La couper (prudence) et poursuivre en face par le chemin de Hourcadon qui se prolonge en chemin de l'Anglade. Déboucher sur le chemin des Tambourins : le suivre à droite, puis à l'embranchement suivant, prendre à gauche le chemin du Barat de la Benque. Au niveau d'une maison blanche, prendre à droite et poursuivre par un chemin qui longe des prairies. Retrouver la route et la suivre sur 150 m.

(7) Tourner à droite par la rue de la Vignole. A son extrémité, aller à gauche sur 10 m, puis franchir à droite la passerelle. Progresser au milieu des prairies jusqu'à une route. La suivre à droite le long de la maison de retraite puis couper la départementale et par la route en face, rejoindre le cimetière.



# Randonnées en Neste Barousse

## LES 10 CONSEILS AU RANDONNEUR :

- 1- Restons sur les sentiers, n'utilisons pas de raccourcis afin de limiter le piétinement des espèces et l'érosion
- 2- Ne laissons aucune trace de notre passage, ramassons et ramportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle. Soyez volontaire pour préserver l'environnement !
- 3- Partageons les espaces naturels : la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins, restez attentifs aux autres usagers.
- 4- Refermons les clôtures et les barrières après notre passage
- 5- Gardons les chiens en laisse, nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
- 6- Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux.
- 7- Laissons pousser les fleurs, elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet !
- 8- Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle soit potable
- 9- En période de chasse, renseignons-nous auprès des communes, certains itinéraires peuvent être dangereux
- 10- Veillons à ce que notre véhicule ne gêne pas le passage des engins forestiers ou agricoles, même le dimanche, ni celui des riverains.

Préservez nos sites, soyez acteur de la qualité de vos sites de randonnée !  
Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation...

Grâce au programme **Suric@te**, signalez toute anomalie sur le site [sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr). Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils départementaux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

